



## **Entrer en 6<sup>e</sup> au collège Les Bruyères**

**(année scolaire 2020-2021)**

Collège Les Bruyères  
6, rue Volta - 92400 Courbevoie  
Tél. 01 49 05 02 30  
[www.clg-bruyeres-courbevoie.ac-versailles.fr](http://www.clg-bruyeres-courbevoie.ac-versailles.fr)

Votre enfant s'apprête à entrer au collège. Le passage en 6<sup>ème</sup> est une étape importante pour chaque enfant mais aussi pour la famille qui doit s'adapter à un nouveau rythme.

La PEEP, notre association de parents d'élèves, a pensé que cette transition pourrait être accompagnée d'un document. Il regroupe des informations pratiques et tente de vous donner un éclairage sur la vie d'un collégien qui vous permettra de mieux appréhender son entrée au collège.

Le passage à un établissement du secondaire implique un réel changement : lieux, rythme, accueil, apprentissage en particulier de l'autonomie, cantine et travail personnel.

**Toutes vos interrogations** sur ces changements sont légitimes et ce document a pour finalité d'y répondre. Nous sommes également à votre disposition pour vous apporter plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter.

**Bonne rentrée au collège !**

**Nos coordonnées :**  
**Géraldine CREUZA**  
**06 09 86 25 26**  
**Emmanuelle CORNIC**  
**06 61 57 40 88**  
**[peep.bruyeres.courbevoie@gmail.com](mailto:peep.bruyeres.courbevoie@gmail.com)**

## 1 • Le collège

Le collège ne dépend pas de la mairie de Courbevoie mais du Conseil Départemental des Hauts de Seine.

### L'équipe administrative

- Le principal, le principal adjoint. Ils sont les interlocuteurs des parents, ils président les conseils de classe, de discipline et d'administration. Ils dirigent et organisent l'équipe pédagogique et le personnel administratif.
- Le Conseiller principal d'éducation (CPE) coordonne l'équipe des surveillants, gère les absences et retards, organise les permanences quand les élèves n'ont pas cours.
- Le gestionnaire, gère le budget et s'occupe de la vie matérielle du collège (commande de fournitures).
- Les assistants d'éducation assurent la surveillance des élèves pendant les récréations, la cantine, les permanences, les entrées et sorties du collège.
- Le documentaliste,
- Le médiateur favorise le dialogue entre les enfants et prévient les conflits,
- L'assistante sociale aide les élèves en difficulté familiale, scolaire ou financière,
- Le médecin scolaire et l'infirmière scolaire (ils ne sont généralement présents que certains jours),
- La Conseillère d'Orientation informe et conseille sur l'orientation post-collège,
- L'agent d'accueil prend les appels et vous renseigne à l'entrée du collège.

### L'équipe pédagogique

Le collège compte environ 45 professeurs. En 6<sup>ème</sup>, votre enfant aura **9 ou 10 professeurs différents**.

Chaque classe est prise en charge par un **professeur principal** : il assure la coordination entre les différents professeurs de la classe, l'élève, la famille et l'administration. Il propose une appréciation générale sur chaque élève au conseil de classe.

### Les locaux

Le collège comporte une cantine, un centre de documentation et d'information (CDI). Le collège dispose de salles de technologie, de laboratoires pour l'enseignement des SVT (sciences et vie de la terre) et de la Physique-Chimie. Une salle polyvalente sert pour les réunions et les projections de films. Un gymnase se trouve dans l'enceinte du collège.

Des casiers, situés dans la cour, sont attribués aux élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> demi-pensionnaires, afin de leur permettre de délester leur cartable. Ils partagent un casier pour 2 et doivent fournir le cadenas. C'est un confort pour les élèves qui ne peut être maintenu qu'à condition que chacun respecte le casier de l'autre. Ils peuvent y accéder à chaque récréation, à l'heure du déjeuner et le soir.

## Les aides financières

Il existe des tarifs sociaux pour la restauration scolaire et plusieurs aides financières :

- les bourses : les bourses seront directement versées aux familles. Les dossiers de Bourse sont à demander au gestionnaire.
- Les aides départementales sont aussi accordées à des élèves boursiers ou non boursiers selon un barème du Conseil Départemental, en fonction du Quotient familial. Le gestionnaire peut vous renseigner sur ces aides.
- Les tarifs sociaux pour la cantine existent, renseignez-vous auprès du gestionnaire.

L'assistante sociale est disponible pour aider les familles. Le CPE, le principal et son adjoint sont à l'écoute des parents en cas de difficultés.

## OZE

OZE est le portail internet compatible tablettes et Smartphones sur lequel vous trouverez de nombreuses informations : emploi du temps, notes de votre enfant, professeurs absents, cahier de texte numérique, absence de votre enfant et communication générale de l'établissement à destination des parents et des élèves (dates des réunions).

Chacun des parents et chaque élève a un identifiant et un mot de passe propre qui lui permet de se connecter sur le portail OZE.

En allant régulièrement sur OZE, vous serez informé de la vie de l'établissement (dates de réunion, informations sur le collège...) et des résultats de votre enfant. C'est aussi par le biais d'OZE que vous serez informés en cas d'absence de votre enfant à un ou plusieurs cours. L'emploi du temps de votre enfant est aussi affiché et actualisé chaque jour.

Enfin, par le biais de la messagerie d'OZE, vous pourrez communiquer avec les professeurs de votre enfant (ex : demande de rendez-vous) ainsi qu'avec l'équipe administrative (ex : la CPE).

**Veillez à conserver votre login et mot de passe d'accès au site OZE; en effet, le collège n'est pas en mesure de le communiquer à nouveau.**

## **2• La vie des enfants au collège**

### Le carnet de correspondance

Le carnet de correspondance est le « laisser passer » des collégiens, ils doivent toujours l'avoir avec eux, le présenter aux surveillants pour entrer et sortir du collège.

Il sert également d'outil de communication entre les parents et la communauté éducative.

Dans le carnet de correspondance, vous trouverez les noms des professeurs, le règlement intérieur, l'emploi du temps, le règlement de la cantine, la charte internet du collège, les billets d'absence et de retard ainsi que les dates de réunion, professeurs absents, cours déplacés, dates des sorties scolaires...

Vous pouvez y écrire des messages à l'attention de l'équipe pédagogique ou administrative (demande de rendez-vous avec un professeur, par exemple) ou utiliser **OZE** (cf. chap. précédent).

Vous serez informé du nom des parents délégués de classe et de leurs coordonnées via un papier distribué en classe.

L'usage des téléphones portables est interdit dans le collège.

## La journée –type

Votre enfant devra changer de salle à chaque cours. Les enfants ont cours le **mercredi matin** au collège, mais pas le samedi.

Les enfants doivent arriver 5 mn avant le début officiel des cours. Les 6<sup>ème</sup> peuvent poser leurs affaires dans les **casiers**. Les enfants ont 5 mn pour changer de salle entre chaque cours. Il y a une récréation en milieu de matinée et en milieu d'après-midi.

Retards et absences : La présence à tous les cours est obligatoire. En cas de **retard**, l'enfant doit aller directement justifier ultérieurement son retard à la vie scolaire avant d'aller en classe. Vous serez informé par le biais d'OZE de ce retard ou par SMS et vous devrez remplir un coupon dans le carnet de correspondance le soir.

Les parents doivent prévenir le collège en cas d'**absence** de leur enfant. Les parents sont prévenus des absences de leur enfant, en temps réel par SMS. Il est conseillé de se rendre régulièrement sur le site d'OZE.

### Le déjeuner :

La restauration scolaire est différente selon les collèges de Courbevoie. Pour connaître les spécificités de votre collège voir page 17

La carte « qualité de ville » ne sert plus au collège, une carte spécifique la remplace.

Les 6<sup>ème</sup> terminent généralement à 16h30. En cas d'absence d'un professeur en fin de journée, votre enfant sortira plus tôt si vous en donnez l'autorisation en début d'année. En cas de refus de votre part, il ira en permanence.

## ↳ Les activités sportives du midi et du mercredi

L'association sportive UNSS (Union nationale des sports scolaires) organise des activités sur la pause méridienne et le mercredi après-midi. Les sports proposés changent chaque année en fonction des propositions des professeurs de sport.

Les frais d'inscriptions à l'UNSS peuvent être pris en charge par le « PASS Plus Hauts de Seine ».

Pour plus d'informations sur le PASS, surfer sur <https://www.passplus.fr>

Les activités proposées varient d'un collège à l'autre (voir page 17).

## ↳ Le Centre de documentation et d'information (CDI)

Il est dirigé par une documentaliste. Elle accueille un nombre limité d'élèves venant lire ou faire des recherches. Les heures d'ouverture sont précisées à la rentrée.

## ↳ Le FSE (foyer socio-éducatif)

Le FSE est une association (loi de 1901) qui propose des activités (jeux de société...) aux demi-pensionnaires du collège à l'heure du déjeuner.

Il est ouvert tous les jours de 12 h 15 à 13 h 25 (sauf le mercredi). Les frais d'inscription pour l'année sont de 5 € par enfant.

Un « cahier de propositions » est à la disposition des collégiens pour toute suggestion.

### 3• Les apprentissages

#### L'organisation de la classe

Les classes comptent entre 27 et 30 élèves en moyenne selon le niveau et les années.

Les élèves élisent en début d'année 2 délégués titulaires et 2 suppléants qui seront chargés de représenter l'ensemble des élèves lors du conseil de classe et de faire passer leurs messages.

#### Les emplois du temps

Ils sont distribués le jour de la rentrée mais sont susceptibles de changements lors des premières semaines.

Les 6<sup>ème</sup> ont **26 heures** de cours par semaine hors options facultatives (chorale, bilangue). Certains cours sont dispensés en demi-groupe.

#### Les manuels scolaires

Les manuels scolaires, financés par le budget de l'Education Nationale, sont prêtés aux élèves pour l'année scolaire.

Il faut les recouvrir (couvertures retirables) et l'enfant doit en prendre soin : l'état du livre est noté lors du prêt (fiche collée en fin de manuel et fiche de prêt informatique) et l'enfant devra rembourser le prix du manuel, s'il le rend en mauvais état.

Jusqu'à présent il existe un double jeu de manuels dans les classes pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, ce qui permet à chaque enfant de ne pas transporter tous ses manuels chaque jour.

En 6<sup>ème</sup> un livre multi matières regroupe : physique chimie, SVT, technologie.

Les 4<sup>ème</sup> ont un livre en math et SVT avec un code pour accéder à une version en ligne enrichie.

En début d'année, vous pouvez aider votre enfant à faire son cartable et veiller qu'il ne transporte pas de livres inutiles.

#### Les nouvelles matières étudiées tout au long du collège

##### ↳ L'informatique,

Avec la réforme du collège, les compétences numériques seront désormais évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel, commun à l'enseignement scolaire et enseignement supérieur. Il se substituera à l'actuel B2I.

##### ↳ La sécurité routière

Elle sera étudiée en 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et débouchera sur l'obtention d'un diplôme nécessaire pour passer le permis de conduire. Cette attestation est à garder précieusement car les enfants en auront besoin pour l'obtention de leur permis de conduire.

##### ↳ L'EPS : Education Physique et Sportive

Les cours d'EPS sont obligatoires sauf contre-indication médicale avec justificatif. Les enfants sont notés autant sur la performance que sur leur implication.

Les enfants doivent penser à apporter leur tenue de sport. Tout oubli sera sanctionné.

Le collège dispose de son propre gymnase. Certaines activités peuvent avoir lieu en dehors du collège en fonction des disponibilités budgétaires supplémentaires allouées par le Conseil Départemental. Les classes de 6<sup>ème</sup> pratiquent la natation à la piscine municipale pendant quelques semaines (prévoir le bonnet de bain).

### ↳ Les langues vivantes

L'anglais est enseigné en langue vivante 1 en 6<sup>ème</sup>. et la classe bilingue Anglais-Allemand maintenue.

En 5<sup>ème</sup>, les élèves peuvent choisir entre l'allemand ou l'espagnol en 2<sup>nde</sup> langue.

#### Nouveauté de la rentrée 2019-2020 :

- Classe MEDIA en 5<sup>ème</sup> (sur dossier de motivation)

#### Options possibles pour les élèves :

- Options LCE (Langue et culture Européenne) et LCA (langue et culture de l'Antiquité) de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>
- Option chorale dès la 6<sup>ème</sup>

#### Mini-entreprise :

Accompagnés par deux professeurs, 15 élèves de 3<sup>ème</sup> ont découvert le monde entrepreneurial en créant de A à Z une entreprise tendance et éco-responsable.

### Les sorties

Elles sont organisées à l'initiative des professeurs. La participation des élèves est obligatoire car elles sont intégrées au temps scolaire (ex : visite au Musée du Louvre en rapport avec les programmes de français et d'histoire). Elles sont le plus souvent gratuites.

### Les voyages

Les voyages sont organisés à l'initiative des professeurs.

Les voyages sont discutés et adoptés par le Conseil d'administration chaque année (voir page 17).

## 4• Les parents au collège

### Les bons conseils de rentrée

Votre enfant aura besoin de votre aide pour s'organiser à la rentrée : au début, vous pourrez l'aider à sélectionner les bons cahiers pour le lendemain en fonction des matières indiquées par l'emploi du temps, rajouter les affaires de sport, ... sans oublier le carnet de correspondance et ses clés (dont celles de son casier).

En le guidant dans son travail au début de l'année, il apprendra rapidement l'autonomie.

Habituez-le à faire ses devoirs à l'avance pour ne pas se retrouver surchargé si des professeurs donnent du travail du jour au lendemain en plus de celui indiqué à l'avance dans le cahier de texte.

Votre enfant va devenir de plus en plus indépendant et autonome au cours de ses années de collège.

### ↳ Le travail à la maison

Il est essentiel : l'enfant doit travailler avec régularité et ne pas attendre que les interrogations arrivent pour apprendre les leçons. Certains professeurs font aussi des petites interrogations « surprise » pour vérifier que le cours précédent a bien été acquis. Ces interrogations permettent aussi de remonter la moyenne.

Votre enfant devra apprendre à travailler régulièrement et à s'avancer. En fonction de l'autonomie de chaque enfant, les parents devront l'aider à s'organiser dans son travail, au moins en début d'année.

Des groupes WhatsApp sont créés par les parents délégués pour faciliter l'échange des devoirs. Rapprochez-vous de votre parent délégué PEEP pour vous y inscrire.

## La liaison Famille-Collège

Chaque enfant dispose d'un **Carnet de Correspondance**, réel support de communication entre les familles et le collège. Le portail OZE vous permettra aussi de vous tenir informé des notes, de l'emploi du temps, des absences de votre enfant et des dates de réunion.

Lorsque votre enfant est malade, pensez à prévenir l'école dès le matin par téléphone. A son retour au collège, pensez à remplir le bulletin d'absence qu'il remettra à la vie scolaire avant de rentrer en cours.

## Les réunions

Une réunion est généralement organisée à la rentrée : chaque professeur vient présenter ses méthodes et le programme aux parents de la classe.

Une **réunion parents-professeurs** est organisée à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre vous pourrez y rencontrer individuellement certains enseignants de votre enfant. Cette rencontre étant limitée à quelques minutes par élève, vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec l'un des professeurs sur l'OZE bien avant si nécessaire.

↳ Une **réunion d'information organisée par les associations de parents d'élèves** se déroule généralement début septembre. La date sera précisée sur l'OZE. Nous y prenons les inscriptions des parents souhaitant être délégués de classe.

↳ Le **conseil de classe** : 1 fois par trimestre, les professeurs et les délégués de parents et d'enfants se réunissent sous la présidence du principal ou du principal adjoint.

Son rôle est d'évaluer le travail et les résultats de chaque élève, puis de proposer des décisions d'orientation lors du dernier trimestre. Il valide les appréciations proposées sur le bulletin scolaire de votre enfant.

Le professeur principal donne une appréciation générale de la classe (niveau, discipline, attitude de travail...) puis étudie le cas de chaque enfant. Malgré notre désaccord, il n'y a plus de récompenses au collège les Bruyères (Félicitations, Compliments et Encouragements).

En revanche, une mise en garde travail et/ou conduite peut aussi être donné à l'élève.

Avant le conseil de classe, vous pouvez transmettre au(x) délégué(s) des parents vos questions et vos remarques sur la classe ou sur votre enfant. Elles seront prises en compte le jour du conseil. Un compte-rendu est rédigé par les parents d'élèves délégués à l'issue du conseil afin de vous permettre de comprendre les soucis ou atouts de la classe.

Tout au long de l'année, vous pouvez vous adresser aux délégués des parents (mail ou téléphone) pour toute question. Vous pouvez également transmettre vos coordonnées aux délégués des parents afin qu'ils vous contactent directement.

## **Rôles des parents délégués aux conseils de classe**

Vous pouvez participer aux conseils de classe en tant que **délégué**.

Dans chaque classe, il peut y avoir 2 parents titulaires et 2 parents suppléants. Ils doivent être adhérents à une fédération de parents d'élèves représentée au Conseil d'Administration. Généralement un parent de chaque fédération assiste aux conseils de classes.

Pour être adhérent et délégué, il faut contacter l'une ou l'autre des associations de parents d'élèves dès la rentrée. Si vous ne voulez pas ou ne pouvez pas être délégué de parents, vous pouvez contacter les parents délégués dont les coordonnées vous seront communiquées par le biais du carnet de correspondance.

En étant délégué des parents, en plus de participer au conseil de classe vous servirez de relais entre les parents de la classe et l'équipe pédagogique. Vous connaîtrez et transmettez aux autres parents les résultats de l'ensemble de la classe. Vous participerez aux réunions de délégués de parents ce qui vous permettra de partager votre expérience et bénéficier de celle des autres parents. Vous serez impliqué dans les réflexions préparatoires au conseil d'administration.

Pour être mieux informé, n'oubliez pas de donner votre adresse mail ou votre numéro de téléphone au parent délégué de la classe de votre enfant. Vous pourrez ainsi recevoir directement un compte-rendu personnalisé du conseil de classe et les rappels des événements importants à ne pas manquer (ex : réunions).

## **Le bulletin scolaire**

Le bulletin est donné en mains propres au collège le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre après chaque conseil de classe; au 3<sup>ème</sup> trimestre, il est envoyé à votre domicile; il contient les commentaires des professeurs et la récompense éventuelle accordée. Les mises en gardes font l'objet d'un courrier qui accompagne le bulletin.

Les originaux des bulletins doivent être conservés pendant toute la scolarité de votre enfant. Ils sont demandés pour l'inscription au lycée. Le collège ne délivre pas de duplicata.

Le bulletin scolaire va progressivement être remplacé par le LSU : **Livret Scolaire Unique**

Vous pouvez suivre les notes au quotidien sur le site d'OZE. Un mot de passe vous sera remis en début d'année.

Vous pourrez appréhender les particularités de la classe et connaître l'avis global des professeurs à l'aide du compte-rendu du conseil rédigé par les parents délégués.

## **Le Conseil d'administration : les parents élus**

Le Conseil d'administration adopte le budget, le règlement intérieur, la répartition des heures par niveau, dans les limites de contraintes imposées, le projet d'établissement. Il vote les voyages et sorties scolaires ainsi que leur tarif.

Il rassemble le chef d'établissement, son adjoint, la gestionnaire, la CPE, les représentants du Conseil Général, de la commune, des enseignants, des personnels administratifs et de service, des parents et des élèves.

Les parents d'élèves élisent leurs représentants en octobre pour un an. Les prochaines élections auront lieu le **9 octobre 2019**. Chaque parent dispose d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants scolarisés au collège. **Votre vote est important** pour que les parents puissent avoir une représentativité réelle et reconnue au Conseil d'administration.

Le matériel électoral sera remis à votre enfant (vérifiez le sac de votre enfant !) et **vous pourrez voter par correspondance** ou sur place. Une urne sera installée à l'ACCUEIL quelques jours avant l'élection et votre enfant y glissera votre enveloppe en arrivant le matin.



Selon les collèges, l'association de parents PEEP (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public) est ou non majoritaire. La PEEP assure une parfaite assiduité dans toutes les instances du collège : elle occupe réellement les sièges dont elle dispose à tous les conseils d'administration et à toutes les commissions (conseil de discipline notamment).

La PEEP a des parents délégués dans la plupart des classes.

Les parents élus PEEP sont très présents au collège et interviennent dès que nécessaire auprès du Principal et de son adjoint afin de signaler et de tenter de remédier aux problèmes qui leur ont été signalés par les parents (remplacement d'un professeur absent de façon prolongée, sécurité dans la cour, cantine, incidents devant le collège...).

Au sein de l'association, ils échangent avec les parents des autres collèges de la commune et décident des actions collectives à mener auprès de l'Education Nationale et du Conseil Départemental sur les questions plus générales de l'enseignement dans le secondaire.

## 5• Les spécificités du collège Les Bruyères

Les effectifs pour la rentrée 2018 sont de 670 élèves répartis dans 24 classes (6 classes dans chaque niveau).

### **La demi-pension :**

Elle est assurée par l'UCP (unités centrales de production) à Rueil. Les élèves peuvent déjeuner à la cantine 4 ou 3 jours/semaine, les jours sont fixes et ne peuvent être modifiés en cours d'année. Ce choix définitif sera fait en octobre en fonction de l'emploi du temps de votre enfant.

En septembre et, jusqu'à ce que les emplois du temps soient définitifs, les élèves devront déjeuner 4 jours.

La capacité d'accueil maximale de la cantine est d'environ 470 demi-pensionnaires.

### **Les voyages :**

En 2019, toutes les classes de 5<sup>ème</sup> ont pu partir en voyage (Surf, voile, vélo et nature à Bombannes, ski dans le Jura et nature en Auvergne).

Un échange avec les élèves de Freudstadt est organisé pour les élèves germanistes en 3<sup>ème</sup>.

Deux classes de 4<sup>ème</sup> sont parties à Berlin en voyage culturel.

Les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> LCE sont partis à Stratford autour du thème Shakespeare et Churchill.

En 2020, pour cause de COVID 19, la majorité des voyages n'a pu avoir lieu.

### **L'UNSS :**

En 2019-2020, les sports proposés étaient : badminton, basket, rugby, volley, handball, cross, ping-pong, gymnastique.

## Nos actions et projets PEEP en 2019-2020 :

- PEEP NEWS : bulletins d'informations à destination des parents et élèves du collège
- Démarches auprès du rectorat : amélioration de la plateforme OZE et de son accessibilité.
- Démarches auprès du collège :
  - Forfait cantine 2 jours
  - Rétablissement des récompenses aux conseils
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire
  - Collège éco-responsable (tri des déchets, végétalisation de la cour...)
- Présence de nos délégués aux 5 Conseils d'Administration (CA), à 12 commissions éducatives, 2 conseils de discipline, 1 commission permanente et aux 2 CESC Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté et 1 Conseil de la Vie Collégienne (CVC)
- Présence d'une quarantaine de parents délégués aux conseils de classe.
- Vente de livres au profit de l'AMF Téléthon
- Le Café des Parents : le rendez-vous incontournable avant chaque conseil, c'est un moment d'échange et de convivialité !

Cette liste n'est pas exhaustive puisque les actions tout au long de l'année se sont également portées au niveau de la ville, du département, de la région, de l'académie.

Au collège, vous pouvez :

- vous présenter sur la liste des parents candidats au conseil d'administration
- vous présenter comme délégué pour la classe de votre enfant
- voter pour élire vos représentants au conseil d'administration

**Principal** : M. Rogie

**Principale Adjointe** : Mme Corrèze-Essayh

**Conseillère principale d'éducation (CPE)** : en attente d'affectation

**Gestionnaire** : Mme Agboton

**Réunion parents professeurs** :

- 15 septembre 2020 pour les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>
- 17 septembre 2020 pour les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>

**Réunion pour les parents du collège** : 21 septembre 2020

**Ces dates sont susceptibles d'être modifiées.**

La PEEP propose un service d'aide aux apprentissages (PC, tablettes, mobiles) très facile d'utilisation... Un seul compte pour toute la famille à partir de 7,99 €. <http://peep.educlever.com/>

**Numéros et sites utiles** :

6, rue Volta - 92400 Courbevoie

[www.clg-bruyeres-courbevoie.ac-versailles.fr](http://www.clg-bruyeres-courbevoie.ac-versailles.fr)

- N° téléphone du collège : 01 49 05 02 30

- Site de la PEEP secondaire de Courbevoie :

<http://courbevoiesecondaire.peep.asso.fr>

- Site national de la PEEP : <http://www.peep.asso.fr>

Rejoignez la PEEP aux Bruyères car elle est composée de parents comme vous.

Contactez-nous à l'adresse suivante :

**[peep.bruyeres.courbevoie@gmail.com](mailto:peep.bruyeres.courbevoie@gmail.com)**

La PEEP dans tous les établissements secondaires de Courbevoie :

[peep.secondaire.courbevoie@gmail.com](mailto:peep.secondaire.courbevoie@gmail.com)